

Spécialisation en oncologie

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 04 Qualité et sécurité des soins oncohématologiques			
Code	PAON1S04	Caractère	Obligatoire
Bloc	1S	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Jean-Louis GREFFE (jean-louis.grefe@helha.be) Laura VAUDON (laura.vaudon@helha.be) Milan TOMSEJ (milan.tomsej@helha.be) Catherine MEUNIER (catherine.meunier@helha.be) Jacqueline LOUIS (jacqueline.louis@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette Unité d'Enseignement (UE) est composée de 3 Activités d'Apprentissage (AA) :

- Qualité des soins et pratiques sécuritaires en Oncohématologie
- Radiothérapie et radioprotection, soins infirmiers en radiothérapie
- Hygiène hospitalière

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle

- 1.2 5.C1.2 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
- 1.3 5.C1.3 Evaluer sa pratique professionnelle et ses apprentissages en adoptant une attitude réflexive
- 1.4 5.C1.4 Se positionner en tant que professionnel responsable ayant une expertise en oncologie
- 1.6 5.C1.6 Intégrer les principes de la pratique infirmière en oncologie fondée sur des données scientifiques probantes

Compétence 3 Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles et administratives

- 3.1 5.C3.1 Programmer les actions logistiques et humaines indispensables à la continuité des soins
- 3.2 5.C3.2 Collaborer avec le/la client(e), les proches et les différents intervenant(e)s de l'équipe interdisciplinaire
- 3.3 5.C3.3 Participer à la démarche qualité en mobilisant les ressources de l'environnement professionnel
- 3.4 5.C3.4 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonnes pratiques

Acquis d'apprentissage visés

Cette UE permet à l'étudiant·e de :

- Enrichir sa pratique professionnelle en tant qu'infirmier spécialisé en Oncohématologie.
- Développer des savoirs, savoirs faire pour pratique en sécurité et administrer des soins de qualité dans les domaines d'Oncohématologie.
- Développer les aspects de qualité en Oncohématologie, de radiothérapie générale et de radioprotection.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAON1S04A	Qualité des soins et pratiques sécuritaires en oncohématologie	8 h / 1 C
PAON1S04B	Radiothérapie et radioprotection	10 h / 1 C
PAON1S04C	Hygiène hospitalière	12 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAON1S04A	Qualité des soins et pratiques sécuritaires en oncohématologie	10
PAON1S04B	Radiothérapie et radioprotection	10
PAON1S04C	Hygiène hospitalière	10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Cette UE est une moyenne arithmétique avec seuil à 8/20 entre les différentes AA. Cela signifie que la note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales

obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note strictement inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention en question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage).

5. Cohérence pédagogique

Cette UE est évaluée en janvier car il s'agit de cours du Q1 et qu'ils sont nécessaires à la pratique de l'enseignement clinique.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant.e doit se référer au document « Modalités d'évaluation (annexe I aux fiches ECTS) : Bachelier de spécialisation en Oncologie » qu'il.elle a reçu et signé et pour lequel il.elle a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Spécialisation en oncologie

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Qualité des soins et pratiques sécuritaires en oncohématologie			
Code	15_PAON1S04A	Caractère	Obligatoire
Bloc	1S	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	8 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Laura VAUDON (laura.vaudon@helha.be)		
Coefficient de pondération		10	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette activité est en lien avec les pratiques sécuritaires et la démarche qualité instituée dans le domaine des soins oncohématologiques.

L'étudiant·e en cours de spécialisation est tenu·e d'intégrer dans sa pratique les concepts inhérents à la culture et à la gestion de la qualité dans les milieux de soins spécialisés.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

L'étudiant·e sera capable de :

- Comprendre, participer et développer la démarche qualité en oncohématologie
- Comprendre, participer et développer les démarches sécuritaires en oncohématologie
- Connaître et implémenter des outils qualité dans des contextes d'oncohématologie
- Participer et/ou implémenter des dispositifs qualité en oncohématologie
- Déployer un regard critique et réflexif sur ses pratiques

Ces objectifs sont en lien avec notamment les compétences 1 et 3 du référentiel de spécialisation en Oncologie.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Séance 1 : Les bases de la qualité et la sécurité : concepts, définitions, enjeux, ...

Séance 2 : La qualité et la sécurité appliquée à l'oncologie / Les différents outils de la qualité

Séance 3 : La qualité et la sécurité dans des situations complexes / culture qualité

Séance 4 : avec Mme Baiana —> en lien avec l'hématologie et le JACIE

Démarches d'apprentissage

L'activité est présentée via un support PWP et des exercices d'analyse d'événements indésirables spécifiques au domaine oncohématologique. Dans ce but, des travaux sont également intégrés ainsi que des échanges durant les séances afin de mettre en pratique au travers d'étude de cas les concepts fondamentaux en lien avec la qualité des soins.

Dispositifs d'aide à la réussite

Disponibilité des enseignantes

Communication par mails

Exercices préparatoires à l'examen

Sources et références

Cf. bibliographie des supports de cours en ligne sur ConnectED

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Supports de cours et ressources disponibles sur la plateforme sur ConnectED.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Cette AA est évaluée en janvier et portera sur la matière de Mme Vaudon et Mme Baiana.

Il s'agit d'un écrit en janvier en première session et d'un écrit en seconde session.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Cette UE est une moyenne arithmétique avec seuil à 8/20 entre les différentes AA. Cela signifie que la note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note strictement inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention en question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage).

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant.e doit se référer au document « Modalités d'évaluation (annexe I aux fiches ECTS) : Bachelier de spécialisation en Oncologie » qu'il.elle a reçu et signé et pour lequel il.elle a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Spécialisation en oncologie

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Radiothérapie et radioprotection			
Code	15_PAON1S04B	Caractère	Obligatoire
Bloc	1S	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	10 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Jean-Louis GREFFE (jean-louis.grefe@helha.be) Milan TOMSEJ (milan.tomsej@helha.be) Catherine MEUNIER (catherine.meunier@helha.be)		
Coefficient de pondération		10	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette activité est en lien avec les pratiques sécuritaires et la démarche qualité instituée dans le domaine des soins oncohématologiques.

L'étudiant-e en cours de spécialisation est tenu-e d'intégrer dans sa pratique les concepts inhérents à la culture et à la gestion de la qualité dans les milieux de soins spécialisés notamment en radiothérapie et pour les soins et surveillances associés.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

L'étudiant-e est capable :

- de comprendre les principes des traitements par radiothérapies
- d'expliquer les différents traitements de radiothérapie au patient et à ses proches
- d'effectuer les surveillances en lien avec ce type de traitements
- d'éduquer le/la client· en lien avec ces traitements
- d'appliquer les mesures de radioprotection

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Qualité et sécurité des soins oncohématologiques dans le cadre de la radiothérapie, de la radioprotection et des soins infirmiers s'y rapportant.

Démarches d'apprentissage

Cours magistraux
Questions / réponses
Cas cliniques
Enseignement clinique

Dispositifs d'aide à la réussite

Séances de questions et réponses au terme de chaque cours
Power Points des cours disponibles sur ConnectED
Cas cliniques

Sources et références

cf. support powerpoint

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Power Point des cours sur l'ordinateur de la section

Notes de cours

Vidéo dans le cadre des cours

--> sont disponibles sur ConnectED

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit en présentiel au Q1 en Janvier.

Examen écrit en présentiel au Q3 pour la seconde session.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Cette UE est une moyenne arithmétique avec seuil à 8/20 entre les différentes AA. Cela signifie que la note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note strictement inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention en question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage).

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant.e doit se référer au document « Modalités d'évaluation (annexe I aux fiches ECTS) : Bachelier de spécialisation en Oncologie » qu'il.elle a reçu et signé et pour lequel il.elle a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Spécialisation en oncologie

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Hygiène hospitalière			
Code	15_PAON1S04C	Caractère	Obligatoire
Bloc	1S	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Jacqueline LOUIS (jacqueline.louis@helha.be)		
Coefficient de pondération		10	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage fait partie de l'UE 04 : Qualité et sécurité des soins oncohématologiques.

Ces activités d'apprentissage apportent aux étudiant·e·s les savoirs et savoir-faire spécifiques aux différents contextes où s'exerce la profession d'infirmier en Oncohématologie. Il s'agit de contextes où l'infirmier collabore aux activités médicales. L'infirmier·e spécialisé·e est amené·e à formuler un plan de soins infirmiers et à mettre en œuvre des interventions sur rôle propre et avec prescription médicale conformément à la liste d'acte.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Reprenre des notions de base en hygiène hospitalière.

Connaître et mettre en application les recommandations spécifiques en Oncohématologie.

Connaître les éléments infectieux importants en Oncohématologie.

Connaître les précautions à prendre en cas de chantier en Oncohématologie (risques et précautions).

Gestion de crise et Oncohématologie.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Précautions standards : (incluant bien sûr l'hygiène des mains avec la solution hydro alcoolique trafiquée), les différents modes de transmissions, gestion des déchets, les accidents d'expositions au sang, ..

Précautions additionnelles : théorie (différents types d'isolement) et exercices pratiques : comment s'habiller et se déshabiller (hyper important vue la pandémie), les différents types de masques...

Ensuite et dans le désordre :

- Clostridium difficile, norovirus,
- le traitement des endoscopes et les greffes de selles
- La grippe et cette année le COVID 19
- les ectoparasites,
- les BMR,
- la préparation du patient qui va être opéré
- la prévention des infections du tractus urinaire
- le patient neutropénique
- le MRSA et sa décontamination

- Les précautions à prendre au niveau de l'unité de soins lors d'un chantier,
- La Légionella,
- Le Pseudomonas aéruginosa,

En information :

- les grandes épidémies comme EBOLA et la gestion de la crise.

Démarches d'apprentissage

Développer des savoirs théoriques en hygiène hospitalière : rappels de base et spécifiques en Oncohématologie.
Mettre en application et développer des savoirs faire, des principes spécifiques à l'Oncohématologie.

Dispositifs d'aide à la réussite

échanges

questions / réponses

séance de préparation à l'examen

experte de terrain à disposition des étudiant·e·s

Sources et références

cf. support de cours disponibles sur ConnectED

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- power point
- vidéos
- articles
- cours en ligne

4. Modalités d'évaluation

Principe

Cette AA est évaluée par :

- un examen écrit au Q1 en janvier
- un examen écrit au Q3 en seconde session

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Cette UE est une moyenne arithmétique avec seuil à 8/20 entre les différentes AA. Cela signifie que la note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note strictement inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne

arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention en question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage).

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant.e doit se référer au document « Modalités d'évaluation (annexe I aux fiches ECTS) : Bachelier de spécialisation en Oncologie » qu'il.elle a reçu et signé et pour lequel il.elle a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).